



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
MAIRIE DE LE VERSOUD – 38420
Tel : 04.76.77.12.64 – Fax : 04.76.77.38.75

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 27/04/2023
ID : 038-213805385-20230424-20230424027-AU



♦ ♦ ♦
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC20230424-027

Commande publique – Marchés publics

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE PAR APPLICATION DE POINT A
TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)**

LE MAIRE DE LA COMMUNE LE VERSOUD :

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 par lequel le maire peut être chargé par le Conseil municipal d'exercer certaines de ses attributions ;
- Vu** Le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants concernant les marchés publics pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
- Vu** La délibération du Conseil municipal, en date du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget et que le montant prévisionnel de ces marchés n'excède pas 100 000 € HT ;

Considérant qu'il convient de s'adjoindre les services d'une société spécialisée pour l'entretien des voiries par l'application de Point à Temps Automatique (PATA) de routes/allées/voies.

Considérant qu'au regard de l'estimation du montant du marché, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée par une demande de devis auprès de 3 entreprises spécialisées;

Considérant que l'analyse des offres a été menée au regard du critère prix ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur le Maire conclut un marché de travaux avec l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne -ZA Les Condamines BRESSON- BP 103- 38322 EYBENS Cedex, représenté par Monsieur Philippe MEUNIER, directeur d'agence.

Le présent marché est conclu pour la semaine du 24 au 28 avril 2023 ou du 2 au 5 mai 2023 suivant conditions météorologiques.

Le montant forfaitaire du marché est de 25 950.00 € HT, soit 31 140.00 € TTC. (pour 30 tonnes)

ARTICLE 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Le Versoud, le 24 avril 2023
Le maire,
Christophe SUSZYLO

Acte : Dec20230424-027
Transmis le :
N° Accusé de Réception

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023



ID : 038-213805385-20230424-20230424027-AU